# Rang 2

Québec

Fiche de la propriété — MonRôle, 19 novembre 2026

monrole.ca/p/73183

## L'évaluation au rôle en vigueur

| | |
|---|---|
| Valeur au rôle | **33 300 $** |
| Terrain | **33 300 $** |
| Bâtiment | — |

Source : rôle d'évaluation foncière de la municipalité, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## Combien coûte Rang 2 chaque année ?

- Droits de mutation (« taxe de bienvenue ») : au moins 196 $ si la propriété était vendue en 2026. Calcul : valeur au rôle × 1,18 (facteur comparatif 2026 de la ville) = 39 294 $, aux tranches provinciales 2026 (0,5 % jusqu'à 62 900 $, 1 % jusqu'à 315 000 $, 1,5 % au-delà). La base réelle est le plus élevé du prix et de ce montant; certains transferts sont exonérés (par exemple entre conjoints ou en ligne directe).
  Source : Droits sur les mutations immobilières, gouvernement du Québec, 2026-02-17 (https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/fiscalite/droits-mutations-immobilieres)

## Qu'y a-t-il sur le terrain et autour ?

- Aucun terrain n’est inscrit au Répertoire des terrains contaminés du gouvernement du Québec dans un rayon de 250 m du point de cette propriété.
  Source : Répertoire des terrains contaminés, gouvernement du Québec, 2026-11-10 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/repertoire-des-terrains-contamines-gtc)
- Selon la cartographie du gouvernement du Québec (ZPEGT, ministère des Transports et de la Mobilité durable), le point de cette propriété se trouve dans une zone classée parmi les « Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs » (type NA1 talus). Dans ces zones de contraintes, certains travaux sont encadrés par la réglementation municipale.
  Source : Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT), ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2026-02-23 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-potentiellement-exposee-aux-glissements-de-terrain-zpegt)
- Ce lot est en zone agricole selon la carte de la CPTAQ : construire, lotir ou changer l'utilisation exige généralement une autorisation de la CPTAQ.
  Source : CPTAQ — Zone agricole transposée au Cadastre du Québec, 2026-05-01 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-agricole-transposee-au-cadastre-du-quebec)

## Qu'y a-t-il près de Rang 2 ?

- Écoles les plus proches, à vol d'oiseau : École Saint-Joseph (publique, primaire) à 620 m; École Curé-Hébert (publique, secondaire) à 810 m. La carte des secteurs scolaires n'est pas publiée : l'école de quartier dépend du centre de services scolaire (ou de la commission scolaire).
  Source : Localisation des établissements d'enseignement du réseau scolaire au Québec, ministère de l'Éducation, 2026-11-09 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/localisation-des-etablissements-d-enseignement-du-reseau-scolaire-au-quebec)

**Données publiques compilées par MonRôle; MonRôle n'est pas lié aux municipalités. Ce document n'est pas une évaluation.**